

Plan de formation

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale

d'horticultrice/ horticulteur¹ avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)

du 5 septembre 2023

N° de la profession 17022

17023 Production de plantes

17024 Paysagisme

¹ Les termes désignant des personnes s'appliquent à tous sans distinction de genre.

Table des matières

1. Introduction	4
2. Bases de la pédagogie professionnelle	5
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles	5
2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle.....	6
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)	6
2.4 Collaboration entre les lieux de formation	8
3. Profil de qualification	9
3.1 Profil de la profession	9
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles pour l'AFP d'horticulteur/trice.....	11
3.3 Niveau d'exigence de la profession	12
4. Domaine de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation	13
4.1 Compétences de base	13
4.2 Compétences opérationnelles de l'orientation Production de plantes	23
4.3 Compétences opérationnelles de l'orientation Paysagisme	27
Élaboration	32
Annexe 1 : Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité	34
Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé.....	35

Liste des abréviations

OFEV	Office fédéral de l'environnement
OFSP	Office fédéral de la santé publique
LFP	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
OFPr	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
Orfo	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
CFC	Certificat fédéral de capacité
Ortra	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
CFSP	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
CSFO	Centre suisse de services Formation professionnelle orientation professionnelle, universitaire et de carrière
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
Suva	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
CI	Cours interentreprise

1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité² de la formation professionnelle initiale d'horticulteur sanctionnée par une attestation de formation professionnelle AFP, le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. Dans le même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se reporter.

² voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 9 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'horticultrice/horticulteur AFP (orfo).

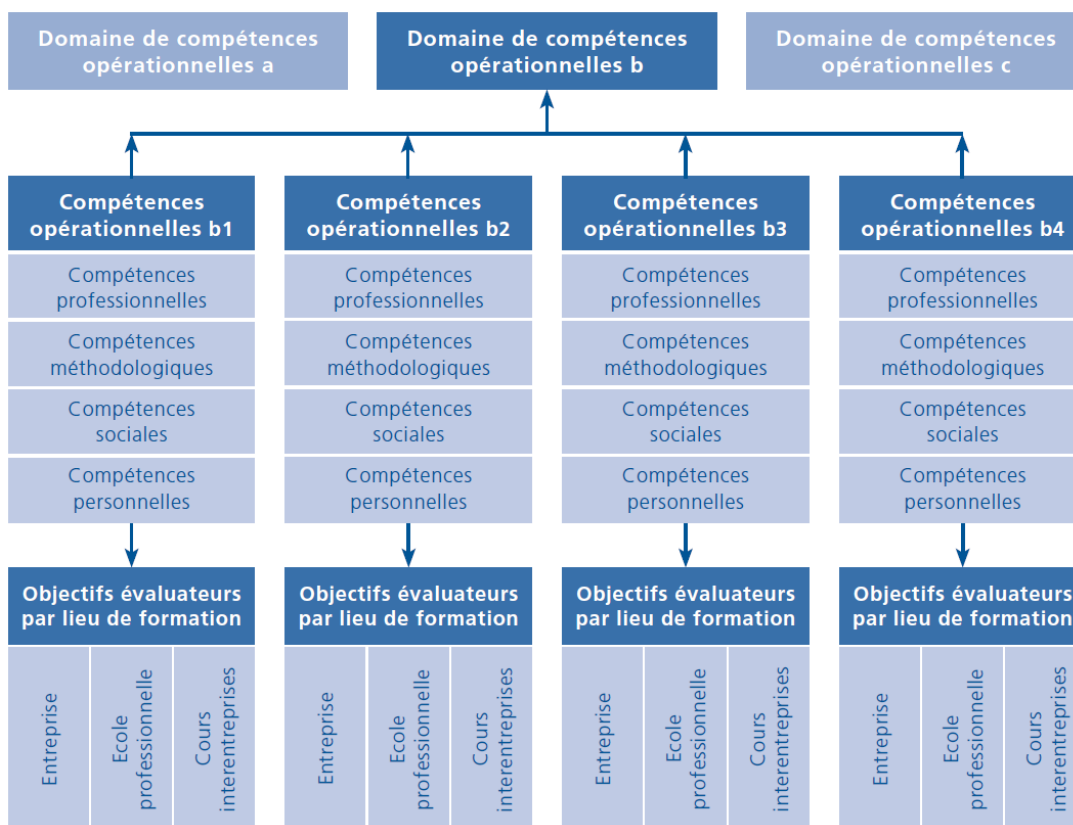
2. Bases de la pédagogie professionnelle

2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale d'horticulteur AFP. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation. Elles délimitent ce qui peut être évalué lors des procédures de qualification.

Le plan de formation précise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation :



La profession d'horticulteur AFP comprend neuf **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres.

Exemple: c. Identification, dénomination et utilisation des plantes

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine c «Identification, dénomination et utilisation des plantes» regroupe par exemple trois compétences opérationnelles. Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir chap. 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont traduites en **objectifs évaluateurs par lieu de formation**, garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir chap. 2.4).

2.2 Tableau récapitulatif des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les horticulteurs AFP aient d'excellents débouchés sur le marché du travail, il faut qu'ils acquièrent l'ensemble de ces compétences tout au long de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation, c'est-à-dire aussi bien au sein de l'entreprise formatrice qu'à l'école professionnelle ou dans le cadre des cours interentreprises. Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre ces quatre dimensions.

Compétence opérationnelle

<p>Compétences professionnelles Les personnes en formation maîtrisent des situations professionnelles courantes de manière ciblée, adéquate et autonome et sont capables d'en évaluer le résultat.</p>	<p>Les horticulteurs AFP utilisent les termes techniques, les méthodes, les procédures, les instruments de travail et les matériaux de manière appropriée et appliquent les standard (de qualité) dans les règles de l'art. Concrètement ils sont capables d'exécuter seuls des tâches propres à leur domaine professionnel et de réagir de façon adéquate aux exigences inhérentes à la profession.</p>
<p>Compétences méthodologiques Les personnes en formation planifient l'exécution de tâches et d'activités professionnelles et privilégient une manière de procéder ciblée, structurée et efficace.</p>	<p>Les horticulteurs AFP organisent leur travail avec soin et dans le souci de la qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et écologiques, et appliquent les techniques de travail, de même que les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication inhérentes à la profession en fonction des objectifs fixés. Ils ont par ailleurs un mode de pensée et d'action systémique, axé sur les processus.</p>
<p>Compétences sociales Les personnes en formation abordent de manière réfléchie et constructive leurs relations sociales et la communication que ces dernières impliquent dans le contexte professionnel.</p>	<p>Les horticulteurs AFP abordent leurs relations avec leur supérieur hiérarchique, leurs collègues et les clients de manière réfléchie, et ont une attitude constructive face aux défis liés aux contextes de communication et aux situations conflictuelles. Ils travaillent dans ou avec des groupes et appliquent les règles garantissant un travail en équipe fructueux.</p>
<p>Compétences personnelles Les personnes en formation mettent leur personnalité et leurs comportements au service de leur activité professionnelle.</p>	<p>Les horticulteurs AFP analysent leurs approches et leurs actions de manière responsable. Ils s'adaptent aux changements, tirent d'utiles enseignements de leurs limites face au stress et agissent dans une optique de développement personnel. Ils se distinguent par leur motivation, leur comportement au travail exemplaire et leur volonté de se former tout au long de la vie.</p>

2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (6 niveaux de complexité: C1 à C6). Ces niveaux traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C 1	Savoir	Les horticulteurs AFP restituent des informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. <i>Pas d'exemple pour la profession.</i>
C 2	Comprendre	Les horticulteurs AFP expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. <i>Je décris les règles de communication et les règles de bonne conduite habituelles.</i>
C 3	Appliquer	Les horticulteurs AFP mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans des situations nouvelles. <i>J'identifie les plantes dans les différentes phases de leur développement et je cite leurs noms vernaculaires et botaniques.</i>
C 4	Analyser	Les horticulteurs AFP analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. <i>Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager, je veille au respect des prescriptions relatives à la protection de la santé, à la sécurité au travail, à la protection des tiers et des objets, et je prends les mesures de protection qui s'imposent.</i>
C 5	Synthétiser	Les horticulteurs AFP combinent les différents éléments d'une situation et les assemblent en un tout. <i>Pas d'exemple pour la profession.</i>

C 6	Évaluer	Les horticulteurs AFP évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. <i>Pas d'exemple pour la profession.</i>
------------	----------------	---

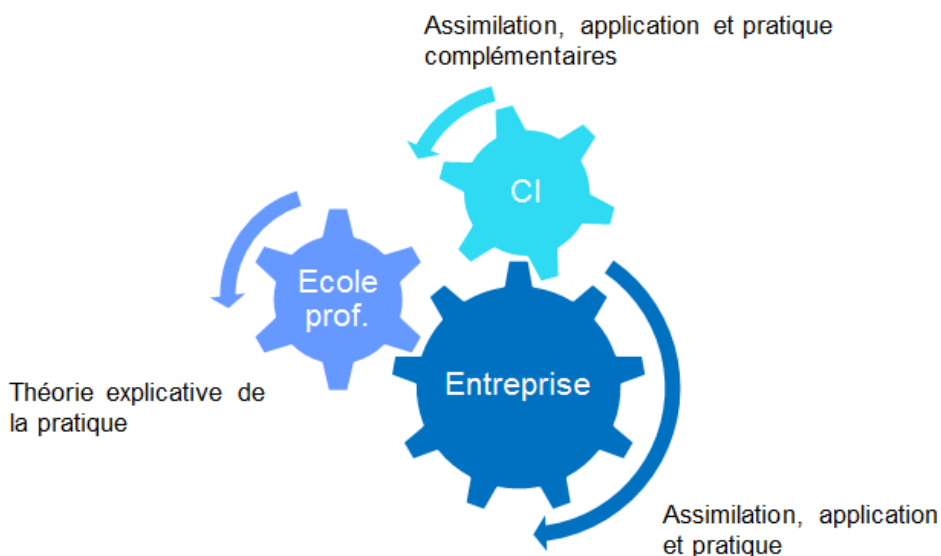
2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont deux gages de réussite essentiels pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et de l'éducation physique.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

3. Profil de qualification

Le profil de qualification décrit le profil professionnel ainsi que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigence de la profession. Il indique les qualifications que les horticulteurs AFP doivent posséder pour pouvoir exercer la profession de manière compétente et conformément au niveau requis.

En plus de décrire les compétences opérationnelles, le profil de qualification sert de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il permet en outre la classification du diplôme de la formation professionnelle correspondant dans le cadre national des certifications de la Suisse (CNC formation professionnelle) et l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

3.1 Profil de la profession

L'activité professionnelle des horticulteurs AFP est centrée sur les plantes et leur milieu de vie naturel. Ces professionnels contribuent à la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources. Les horticulteurs AFP produisent et vendent des plantes ou aménagent des milieux de vie en extérieur et en intérieur. Ils effectuent, en équipe, les tâches qui leur sont attribuées. Les activités centrales de la profession sont l'entretien de milieux de vie, ainsi que la production et l'utilisation de plantes. Pour ce faire, les horticulteurs AFP doivent connaître les besoins des plantes et comprendre les cycles de la nature.

Domaine d'activité

Orientation Production de plantes

Les horticulteurs AFP de l'orientation Production de plantes multiplient et cultivent des plantes. Leur activité se déroule aussi bien en plein air que dans des serres, généralement en équipe et consiste à s'assurer que les plantes poussent dans des conditions optimales. Les horticulteurs AFP de l'orientation Production de plantes exécutent certaines tâches précises à la main mais utilisent également de grandes machines pour différents travaux. Ils préparent les plantes pour la livraison ou pour le client final, conformément à la commande et aux instructions reçues.

Orientation Paysagisme

Les horticulteurs AFP de l'orientation Paysagisme sont chargés d'une part de la création ou de l'extension d'espaces verts publics ou privés, d'autre part de l'entretien et de la maintenance de ces espaces verts. Ils travaillent généralement en équipe.

Conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise, ils aménagent et plantent des surfaces végétalisées et construisent des chemins, des revêtements de sols, des murs et d'autres ouvrages de l'aménagement paysager. Ils travaillent en plein air par tous les temps et utilisent, outre leur propre force physique, différents outils, engins et machines.

Principales compétences opérationnelles

Orientation Production de plantes

Les tâches principales des horticulteurs AFP de l'orientation Production de plantes sont la préparation du travail pour les semis, pour la multiplication, la culture et l'entretien des plantes, ainsi que pour le contrôle, le tri et la préparation des plantes destinées à la vente.

Les horticulteurs AFP identifient les maladies et les ravageurs les plus communs, signalent les attaques à leurs supérieurs et les combattent conformément aux instructions reçues.

Orientation Paysagisme

Les horticulteurs AFP de l'orientation Paysagisme aident à organiser les travaux, préparent dans l'entreprise les plantes, les matériaux, le matériel et les instruments de travail nécessaires conformément à la tâche qui leur a été confiée, et transportent le tout sur le lieu du travail. Sur place, ils installent le chantier et prennent des mesures pour la sécurité au travail, la protection des tiers et de l'environnement, conformément aux instructions reçues. Ils exécutent les travaux d'aménagement paysager, de plantation, de soins, de réalisation et de d'entretien conformément à la commande du client et aux instructions reçues.

Les horticulteurs AFP de l'orientation Paysagisme recueillent les demandes les retours d'information des clients et les transmettent à leur supérieur.

L'utilisation de différents matériaux et produits exige des connaissances sur leurs propriétés et les techniques d'application correspondantes, ainsi que sur les dangers et les mesures de protection qu'ils impliquent.

Exercice de la profession

Le travail dans les jardinerie et les entreprises de paysagisme exige un degré élevé d'autonomie et de responsabilité. Les horticulteurs AFP sont capables d'évaluer leur propre niveau de compétence et de connaissance, et de communiquer à ce sujet pour éviter des accidents du travail. Ils sont conscients des dangers liés à la manipulation des machines, matériaux et moyens auxiliaires, et appliquent systématiquement les mesures de protection appropriées pour eux-mêmes, pour les personnes tierces et pour l'environnement. Ils travaillent de la manière la plus rationnelle possible et optimisent le déroulement des travaux si nécessaire. Les horticulteurs AFP sont en mesure de prendre des décisions dans le cadre de leurs compétences et de communiquer ces décisions. Le travail en équipe requiert un esprit critique, de l'empathie ainsi que la capacité à coopérer. Les horticulteurs AFP de l'orientation Production et de l'orientation Paysagisme sont coresponsables du bon déroulement des processus de travail et sont prêts à appliquer consciencieusement les instructions de leurs supérieurs.

Au travail, ils gardent toujours à l'esprit l'influence de leur action sur les étapes de travail ultérieures, sur l'environnement et sur les autres membres de leur équipe.

Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture

Outre les plantes, les horticulteurs AFP travaillent avec différents matériaux, naturels et synthétiques. Ils agissent en contact étroit avec la nature et évitent les actions nuisibles à l'environnement. Ils travaillent dans le respect de l'environnement et utilisent tous les matériaux et moyens auxiliaires de manière ciblée et écoresponsable. Ils respectent systématiquement les instructions ainsi que les règles en vigueur dans l'entreprise.

Ils préservent et favorisent, conformément aux instructions, les propriétés naturelles et la santé des plantes et du sol, ainsi que les cycles naturels, en valorisant et en réutilisant les matières organiques.

Les horticulteurs AFP contribuent, de par leur travail, à la promotion de la biodiversité et des milieux de vie naturels. Dans les zones urbaines, ils entretiennent et préservent non seulement des milieux de vie pour les végétaux et les animaux, mais aussi des espaces de rencontre et de détente pour la population.

Culture générale

L'enseignement en culture générale transmet des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.

3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles pour l'AFP d'horticulteur/trice

Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles				
Compétences de base	a. Communication avec les clients	a1 Identifier les besoins et recueillir les retours d'information de la clientèle et les transmettre à qui de droit.				
	b. Organisation des travaux	b1 Prendre les ordres de travail et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.	b2 Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.			
	c. Identification, dénomination et utilisation des plantes	c1 Identifier et nommer les plantes.	c2 Préparer les surfaces pour la plantation et planter.	c3 Neutraliser les néobiotes envahissants conformément aux instructions reçues.		
	d. Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols	d1 Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature.	d2 Promouvoir la santé des plantes.	d3 Signaler les altérations et les dégâts constatés sur les plantes.	d4 Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.	d5 Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.
	e. Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises	e1 Entretenir les installations, les équipements, les machines et les outils de l'entreprise.	e2 Transporter les marchandises à l'aide de chariots de manutention à conducteur à pied.	e3 Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.		
Production de plantes	f. Culture des plantes	f1 Préparer les surfaces de culture et les contenants en vue des travaux de semis et de plantation.	f2 Cultiver et soigner les plantes.	f3 Traiter les plantes attaquées par des ravageurs ou atteintes de maladie.		
	g. Préparation des plantes et autres articles horticoles pour remise ou livraison	g1 Préparer les plantes et les autres articles horticoles pour la vente.	g2 Prélever dans le stock les plantes et les autres articles horticoles commandés et les préparer pour la livraison.	g3 Charger les plantes et les autres articles horticoles pour le transport.		
Paysagisme	h. Réalisation et entretien des aménagements paysagers	h1 Effectuer les travaux de terrassement.	h2 Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux.	h3 Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager.	h4 Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin.	
	i. Réalisation et entretien des surfaces végétalisées	i1 Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.	i2 Entretenir les surfaces végétalisées.			

3.3 Niveau d'exigence de la profession

Le niveau d'exigence de la profession est décrit plus en détail dans le plan de formation avec les objectifs évaluateurs faisant partie des compétences opérationnelles dans les trois lieux de formation. En plus des compétences opérationnelles, la culture générale est dispensée conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

4. Domaine de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Le présent chapitre décrit les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences et les objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

Pour des raisons de lisibilité, les objectifs évaluateurs sont exclusivement rédigés au masculin. Il va de soi que l'on s'adresse toujours aux personnes de sexe féminin et masculin, par exemple aux clientes et clients. Le terme «client» est par ailleurs expliqué dans le glossaire spécialisé.

4.1 Compétences de base

Domaine de compétence opérationnelles a: Communication avec les clients

Compétence opérationnelle a1:

Identifier les besoins et recueillir les retours d'information de la clientèle et les transmettre à qui de droit.

Les horticulteurs AFP se comportent de manière correcte et adaptée à la situation. Ils rencontrent les clients à leur domicile ou à l'entreprise et écoutent ce qu'ils veulent. Ils transmettent les demandes à la personne compétente ou notent les coordonnées des clients.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
a1.1	Je m'habille conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise et je me comporte de manière adaptée à la situation. (C3)	Je décris comment se présenter et se comporter lors de contacts avec les clients. (C2)	
a1.2	J'adopte une attitude ouverte et agréable avec les clients et les collègues. (C3)	Je décris les règles de communication et les règles de bonne conduite usuelles. (C2)	
a1.3	Je recueille les souhaits du client, je prends des notes à ce sujet et je note les coordonnées du client. (C3)		
a1.4	Je transmets les demandes des clients au service compétent. (C3)		
a1.5	Je respecte les instructions du chef d'équipe et je contribue à un climat de travail productif et à la réalisation des objectifs communs. (C3)		

Domaine de compétences opérationnelles b: Organisation des travaux

Compétence opérationnelle b1:

Prendre les ordres de travail et clarifier toute ambiguïté éventuelle avec le supérieur responsable.

Les horticulteurs AFP reçoivent des ordres de travail écrits et oraux. Ils s'assurent d'avoir bien compris l'ordre de travail, évaluent la situation de travail et posent des questions complémentaires si nécessaire. Ils identifient les dangers potentiels.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
b1.1	J'évalue et j'améliore mon aptitude au travail, tant physique que psychique. (C3)	Je décris les facteurs qui influencent mon aptitude physique et psychique au travail. (C2)	J'évalue et j'optimise mon aptitude au travail, tant physique que psychique. (C3)
b1.2	Je réceptionne des ordres de travail donnés oralement, voire par écrit pour des ordres simples, et je détermine la manière de procéder. (C3)	J'élabore une liste de contrôle simple avec des critères pour les ordres de travail. (C2)	Je réceptionne des ordres de travail donnés oralement, voire par écrit pour des ordres simples, et je détermine la manière de procéder. (C3)
b1.3	Je signifie avoir bien reçu l'ordre de travail et je pose des questions ciblées pour clarifier les ambiguïtés. (C3)		Je signifie avoir bien reçu l'ordre de travail et je pose des questions ciblées pour clarifier les ambiguïtés. (C3)
b1.4	J'identifie les dangers potentiels, je les élimine et/ou j'en informe mon supérieur hiérarchique. (C3)		J'identifie les dangers potentiels, je les élimine et/ou j'en informe mon supérieur. (C3)

Compétence opérationnelle b2:

Préparer les travaux et les instruments de travail nécessaires.

Les horticulteurs AFP aménagent le poste de travail ou le chantier conformément aux dispositions légales, aux consignes en vigueur dans l'entreprise et à l'ergonomie. Ils identifient les particularités du poste de travail et préparent le matériel et les moyens nécessaires.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
b2.1	J'aménage le poste de travail ou le chantier conformément aux prescriptions légales et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris comment aménager un poste de travail du point de vue de la sécurité. (C2)	J'aménage le poste de travail ou le chantier conformément à l'ordre de travail et aux prescriptions légales. (C3)
b2.2	J'identifie les particularités du poste de travail (emplacement, influences) et j'en tiens compte lors de la préparation des travaux. (C3)		
b2.3	Je choisis et prépare les matériaux et outils adaptés. (C3)	Je désigne les outils et les matériaux courants avec les termes techniques correspondants et je décris leurs propriétés et leurs champs d'utilisation. (C2)	Je choisis et prépare les matériaux et outils adaptés. (C3)
b2.4	J'aménage le poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique, je le maintiens en ordre, et je m'équipe des EPI appropriés. (C3)	Je décris, pour le poste de travail, les exigences en matière de protection de la santé, de sécurité au travail, d'EPI et d'ergonomie. (C2)	J'aménage le poste de travail de manière rationnelle, sûre et ergonomique, je le maintiens en ordre, et je m'équipe des EPI appropriés. (C3)

<i>N°</i>	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs École professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs CI</i>
b2.5	Je planifie les étapes de travail de manière rationnelle et évalue de manière réaliste le temps nécessaire à leur réalisation. (C3)		J'organise les étapes de travail de manière rationnelle. (C3)
b2.6	J'identifie les dangers potentiels en fonction de la situation de travail et en déduis les mesures de protection et de sécurité nécessaires. (C3)		J'identifie les dangers potentiels en fonction de la situation de travail et en déduis les mesures de protection et de sécurité nécessaires. (C3)

Domaine de compétences opérationnelles c: Identification, dénomination et utilisation des plantes

Compétence opérationnelle c1: Identifier et nommer les plantes.

Les horticulteurs AFP identifient et nomment les plantes à l'aide de moyens auxiliaires appropriés, aussi bien dans les espaces de vente, dans le jardin des clients, dans les surfaces de production que lors de l'entretien des surfaces végétalisées.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c1.1		Je décris les organes des plantes et leurs caractéristiques morphologiques et anatomiques. (C2)	
c1.2		J'explique différentes méthodes et moyens auxiliaires pour identifier les plantes. (C2)	
c1.3	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	J'identifie les plantes à l'aide de moyens auxiliaires. (C3)	
c1.4	J'identifie les plantes dans les différentes phases de leur développement et je cite leurs noms vernaculaires et botaniques. (C3)	Je classe les plantes en fonction de leur forme de vie (vivaces, ligneuses, plantes d'intérieur, fleurs annuelles etc.). (C3)	

Compétence opérationnelle c2: Préparer les surfaces pour la plantation et planter.

Les horticulteurs AFP préparent le sol pour les plantations conformément aux instructions. En équipe et sur les instructions du supérieur, ils effectuent les plantations. Ils entretiennent les plantations jusqu'à la remise au client.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.1	J'utilise des substrats appropriés pour différentes plantations. (C3)	J'explique quelles sont les différentes couches à mettre dans les conteneurs, y compris le substrat et les possibilités d'irrigation. (C2)	Je mets en place le substrat pour différentes plantations. (C3)
c2.2	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je m'équipe des EPI nécessaires. (C3)	Je décris les différents outils et machines pour le travail du sol et cite les EPI nécessaires. (C2)	J'ameublis le sol à la machine ou à la main et je porte les EPI nécessaires. (C3)
c2.3	Je nivelle le sol conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les étapes de travail nécessaires à la préparation du sol pour les plantations. (C2)	Je nivelle le sol conformément aux consignes. (C3)
c2.4	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)	Je décris le déroulement des travaux de plantation, les différents types d'attache et dispositifs de protection. (C2)	Je prépare les plantes pour la plantation, je les plante selon le plan de plantation et j'attache les plantes à un support si nécessaire. (C3)
c2.5		Je décris les caractéristiques qualitatives des différentes plantes et les périodes de plantation correspondantes. (C2)	

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c2.6	Lors des travaux de plantation, j'utilise des moyens auxiliaires pour réduire la charge physique et je veille à adopter une posture ergonomique. (C3)	Je décris les moyens auxiliaires destinés à la protection de la santé et à réduire la charge physique lors des travaux de plantation. (C2)	Lors des travaux de plantation, j'utilise des moyens auxiliaires pour réduire la charge physique et je veille à adopter une posture ergonomique. (C3)
c2.7	J'entretiens les surfaces végétalisées créées jusqu'à la remise au client. (C2)	Je décris les travaux d'entretien des aménagements nouvellement créés. (C2)	

Compétence opérationnelle c3:**Neutraliser les néobiotes envahissants conformément aux instructions reçues.**

Les horticulteurs AFP identifient les néobiotes envahissants. Ils choisissent l'EPI adapté et combattent les néobiotes envahissants conformément aux consignes. Dans le cadre de la lutte contre les néobiotes, les horticulteurs AFP prennent des mesures pour empêcher leur propagation.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
c3.1		J'explique ce qu'est un néobiote envahissant et quel est son impact sur la santé et l'environnement. (C2)	
c3.2	J'identifie les néobiotes envahissants à l'aide de moyens appropriés. (C3)	J'identifie les néobiotes envahissants à l'aide de moyens appropriés. (C3)	
c3.3	Je neutralise les néobiotes envahissants et prends les mesures de protection appropriées en fonction des dangers spécifiques à l'espèce. (C3)	Je cite les différentes possibilités de propagation des néobiotes envahissants. (C2)	
c3.4	En cas de contact avec un néobiote envahissant dangereux pour la santé, je prends les mesures qui s'imposent. (C3)	Je décris les irritations de la peau, des yeux et des voies respiratoires dues au contact avec les néobiotes envahissants et les mesures à prendre lorsque celles-ci se produisent. (C2)	
c3.5	J'élimine les néobiotes envahissantes conformément aux prescriptions légales et j'empêche leur propagation. (C3)		

Domaine de compétences opérationnelles d:
Renforcement des milieux de vie respectueux de la nature et de la santé des plantes et des sols

Compétence opérationnelle d1: Favoriser les milieux de vie respectueux de la nature.

Les horticulteurs AFP favorisent des milieux de vie pour la flore et la faune indigènes, conformément à l'ordre de travail reçu.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
d1.1		J'explique les avantages et l'utilité écologique de la flore indigène, ainsi que les mesures à prendre pour la préserver et la favoriser. (C2)	
d1.2		J'explique l'importance de la biodiversité et des milieux de vie respectueux de la nature. (C2)	
d1.3	Je favorise la flore et la faune indigènes, leur diversité et leurs milieux de vie, par des mesures appropriées. (C3)	Je décris des mesures simples pouvant favoriser des milieux de vie respectueux de la nature. (C2)	Je favorise la flore et la faune indigènes, leur diversité et leurs milieux de vie, par des mesures appropriées. (C3)
d1.4	Je crée et j'entretiens, conformément à l'ordre de travail, de petites structures pour promouvoir la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature. (C3)	Je décris des mesures permettant de créer et de mettre en réseau des milieux de vie naturels. (C2)	Je crée et j'entretiens, conformément à l'ordre de travail, de petites structures pour promouvoir la biodiversité et les milieux de vie respectueux de la nature. (C2)

Compétence opérationnelle d2: Promouvoir la santé des plantes.

Les horticulteurs AFP créent des milieux de vie optimaux pour les plantes, évaluent la santé et l'approvisionnement des plantes, et prennent les mesures appropriées pour les soigner et favoriser leur développement.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
d2.1		Je décris les principes qui régissent la croissance des plantes et les possibilités d'influencer cette croissance. (C2)	
d2.2	Je prends des mesures en faveur de la croissance des plantes conformément aux instructions. (C3)	Je décris les cinq principaux facteurs de croissance et leur importance pour que les plantes prospèrent. (C2)	
d2.3	Je contrôle l'humidité du sol et j'arrose les plantes si nécessaire. (C2)	J'explique l'influence de l'eau sur la croissance des plantes. (C2)	
d2.4	Je donne des nutriments aux plantes conformément à l'ordre de travail. (C2)	J'explique la différence entre les engrais minéraux et organiques et je cite les principaux éléments fertilisants. (C2)	Je donne des nutriments aux plantes conformément à l'ordre de travail. (C2)

Compétence opérationnelle d3: Signaler les altérations et les dégâts constatés sur les plantes.

Les horticulteurs AFP identifient les altérations évidentes et les dégâts sur les plantes, les documentent sous une forme simple et transmettent les informations à qui de droit.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
d3.1	Pendant le travail, j'observe les plantes et j'identifie les altérations évidentes. (C3)	J'identifie et distingue les dégâts abiotiques et biotiques sur les plantes. (C3)	
d3.2	Je documente les dégâts sous une forme simple et je transmets l'information à qui de droit. (C3)	Je décris les maladies et les ravageurs des plantes les plus fréquents et cite les signes visuels d'identification. (C2)	

Compétence opérationnelle d4: Travailler, entretenir et protéger les sols de manière durable.

Les horticulteurs AFP mettent en œuvre, en équipe, des mesures d'amélioration du sol conformément aux missions qui leur ont été confiées. Ils protègent en tout temps la ressource qu'est le sol, par exemple lors de l'utilisation de machines, d'engins et de matériaux.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
d4.1		J'explique le lien entre la fertilité du sol et l'édaphon. (C2)	
d4.2	Je travaille le sol à la main ou à la machine conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris différents sols et leurs propriétés, ainsi que la structure et l'importance du sol en tant que facteur de croissance pour les plantes. (C2)	Je travaille le sol à la main ou à la machine conformément aux instructions. (C3)
d4.3	J'apporte au sol les matériaux appropriés pour l'améliorer, conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris différents matériaux et préparations pour l'amélioration des sols, je décris leurs propriétés. (C2)	
d4.4	Je prends des mesures appropriées pour protéger le sol et éviter sa dégradation et son érosion, conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris les causes et les effets de la dégradation des sols. (C2)	
d4.5	Je sème un engrais vert pour améliorer la qualité du sol, conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris l'effet, les avantages et les inconvénients ainsi que la durabilité d'un engrais vert. (C2)	

Compétence opérationnelle d5: Réintroduire les matériaux organiques dans le cycle naturel.

Les horticulteurs AFP collectent et trient les matériaux organiques, les utilisent ou les valorisent de manière appropriée en tenant compte des prescriptions légales.

<i>N°</i>	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs École professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs CI</i>
d5.1		Je décris le cycle des matériaux organiques et les possibilités de les valoriser. (C2)	
d5.2	Je collecte les déchets verts, je les traite en fonction de leur destination et je les valorise. (C3)	Je décris les matériaux organiques et les classe en fonction de leur utilisation/valorisation possible. (C2)	
d5.3	Je trie les déchets verts et j'élimine les plantes ou parties de plantes problématiques. (C3)	Je décris les critères de tri des matériaux organiques en vue de leur valorisation ou de leur élimination. (C2)	
d5.4	Je dispose, conformément à l'ordre de travail, un paillage d'épaisseur appropriée sur les différentes surfaces végétalisées, là où c'est nécessaire, avec le matériau disponible sur place ou apporté. (C3)	Je décris les matériaux de paillage et l'utilité du paillage. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles e: Entretien des instruments de travail et stockage ou déplacement des marchandises

Compétence opérationnelle e1:

Entretien des installations, les équipements, les machines et les outils de l'entreprise.

Les horticulteurs AFP vérifient l'état de marche des équipements, des machines (systèmes d'entraînement: moteur 2, 4 temps, diesel, électrique, batterie) ainsi que des outils qu'ils utilisent. Ils nettoient les outils et les équipements.

Les horticulteurs AFP entretiennent les installations spécifiques à l'entreprise, comme par exemple les places de dépôt ou les surfaces de production.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
e1.1	J'assure le bon fonctionnement des machines et des équipements, et j'effectue les travaux de maintenance en respectant les consignes des fabricants. (C3)	Je décris les équipements et les machines utilisés dans les entreprises de la branche verte, je décris leur domaine d'utilisation. (C2)	Je vérifie le bon fonctionnement (dispositifs de sécurité, dommages, sécurité de fonctionnement) des équipements, machines et installations utilisés. (C3)
e1.2	Je marque les engins et machines non opérationnels ou défectueux, je documente les défauts constatés et les signale à la personne compétente. (C3)	J'explique l'importance de l'entretien des instruments de travail pour une utilisation respectueuse de l'environnement, ménageant les ressources et produisant peu d'émissions. (C2)	
e1.3	Je vérifie le bon fonctionnement des équipements et des installations et signale les défauts constatés à la personne compétente. (C3)		
e1.4	J'entretiens les outils conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)		J'entretiens les outils conformément aux consignes. (C3)
e1.5		Je décris différents systèmes de stockage et leurs possibilités d'utilisation pour les plantes, les matériaux, les produits auxiliaires et l'équipement. (C2)	
e1.6	Je stocke les plantes, les matériaux, les produits et l'équipement conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise et aux dispositions légales. (C3)	Je décris l'importance des conditions de stockage pour les plantes, les matériaux, les produits et l'équipement, ainsi que les prescriptions en la matière. (C2)	
e1.7	Je nettoie et range les lieux de stockage et les surfaces de production, je les maintiens en ordre. (C3)	Je décris l'importance, pour la sécurité au travail et l'hygiène des plantes, de la propreté et de l'ordre dans les lieux de stockage et les surfaces de production. (C2)	
e1.8	J'enlève la végétation indésirable à l'extérieur et sur les surfaces de production conformément à l'ordre de travail. (C3)		Je régule la végétation à l'extérieur et sur les surfaces de production avec différentes méthodes. (C2)

Compétence opérationnelle e2:**Transporter les marchandises à l'aide de chariots de manutention à conducteur à pied.**

Les horticulteurs AFP transportent différentes marchandises avec des moyens de transport appropriés. Ils respectent les prescriptions légales en la matière.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
e2.1		Je décris les engins de manutention avec conducteur à pied, leur utilisation et les prescriptions relatives à leur utilisation. (C2)	
e2.2	Je déplace et transporte des marchandises avec précaution et en toute sécurité, avec des engins sélectionnés de manutention avec conducteur à pied, en respectant les consignes du fabricant de l'engin. (C3)	Je décris les forces en action, les dangers et les risques liés au transport ou à la manutention de charges, ainsi que les prescriptions relatives à l'arrimage des charges et les moyens d'assurance appropriés. (C2)	
e2.3	Je sécurise les charges sur les véhicules de transport conformément aux prescriptions légales et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris différents systèmes et dispositifs de sécurisation de charge permettant d'effectuer un transport en toute sécurité et sans dommages. (C2)	

Compétence opérationnelle e3:**Trier les restes de matériaux, de matériel et de produits auxiliaires de manière à pouvoir les revaloriser, les recycler ou les éliminer.**

Les horticulteurs AFP évitent et minimisent la production de déchets. Ils collectent et trient les matériaux (p. ex. gravier, béton, bois, matières organiques, produits de traitement des plantes) et les introduisent dans les circuits de valorisation/de recyclage ou d'élimination appropriés.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
e3.1	J'évite et je réduis les déchets en utilisant les matériaux, les matières premières et l'énergie avec parcimonie et je réduis les émissions en appliquant les consignes en vigueur dans l'entreprise, aussi bien à l'entreprise qu'en route. (C3)	J'explique le principe de la gestion des déchets conformément aux 3 règles: éviter, réduire, valoriser (C2)	
e3.2	Je collecte, trie et stocke les matériaux en fonction de leur destination (réutilisation, recyclage ou élimination), conformément à l'ordre de travail et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les filières d'élimination des matériaux et des matières premières des entreprises de la branche verte et je distingue les circuits ouverts des circuits fermés. (C2)	
e3.3	J'identifie les déchets spéciaux dans l'entreprise ; je m'en occupe et les stocke conformément aux prescriptions légales et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	J'identifie les déchets spéciaux et je décris comment les manipuler en toute sécurité. (C2)	

4.2 Compétences opérationnelles de l'orientation Production de plantes

Domaine de compétences opérationnelles f : Culture des plantes

Compétence opérationnelle f1:

Préparer les surfaces de culture et les contenants en vue des travaux de semis et de plantation.

Les horticulteurs AFP préparent les surfaces d'entreposage des récipients de culture, ainsi que ces récipients et les substrats appropriés. Pour tous les travaux, ils choisissent les instruments de travail, les récipients de culture, les matériaux/produits d'amendement, les substrats et les engrais nécessaires. Ils préparent le sol de plantation, y apportent et incorporent des produits/matériaux d'amendement et des engrais.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
f1.1	Je nettoie, remplis et met en place des récipients de culture en vue de leur utilisation ultérieure, conformément aux instructions. (C3)	Je nomme divers récipients de culture en indiquant leur domaine d'utilisation. (C2)	Je nettoie, remplis et met en place des récipients de culture en vue de leur utilisation ultérieure, conformément aux instructions. (C3)
f1.2	Je prépare des surfaces de culture en plein champ à la machine ou à la main, conformément aux instructions. (C3)	Je décris différentes surfaces et emplacements de culture ainsi que leurs possibilités d'utilisation. (C2)	Je prépare des surfaces de culture en plein champ à la machine ou à la main, conformément aux instructions. (C3)
f1.3	J'introduis et j'incorpore des matériaux/produits d'amendement ou des engrais dans la terre/le substrat de culture, conformément aux indications du fabricant et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)		J'introduis et j'incorpore des matériaux/produits d'amendement ou des engrais dans la terre/le substrat de culture, conformément aux indications du fabricant et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)
f1.4	Je prépare le substrat et l'engrais conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris différents composants des substrats et j'indique leurs propriétés. (C2)	

Compétence opérationnelle f2: Cultiver et soigner les plantes.

Les horticulteurs AFP multiplient les plantes et observent leur développement. Ils exécutent les mesures de culture et d'entretien nécessaires conformément aux instructions. Ils trient les plantes en fonction des critères de qualités indiqués.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
f2.1	Je multiplie les plantes par reproduction générative et je les étiquette conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les techniques de semis pour la multiplication générative des plantes. (C2)	Je multiplie les plantes par reproduction générative au moyen de différentes techniques de semis et je les étiquette conformément aux consignes. (C3)
f2.2	Je multiplie les plantes par reproduction végétative et je les étiquette conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les différents modes de multiplication végétative des plantes. (C2)	Je multiplie les plantes par reproduction végétative et je les étiquette conformément aux consignes. (C3)
f2.3	J'exécute les travaux de culture spécifiques à l'entreprise conformément aux consignes. (C3)	Je décris les différents travaux de culture et leur déroulement. (C2)	J'exécute les travaux de culture nécessaires conformément aux consignes. (C3)

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
f2.4	Je gère le climat des surfaces de culture conformément aux instructions (C3).	Je décris différentes méthodes de gestion des cultures et du climat. (C2)	
f2.5	J'installe un système d'irrigation et j'irrigue selon les besoins. (C3)	Je décris différents systèmes d'irrigation. (C2)	J'installe un système d'irrigation et j'irrigue selon les besoins. (C3)
f2.6	Je fertilise les cultures conformément aux consignes. (C3)		
f2.7	Je trie les plantes en fonction de critères de qualité et de normes-produits, conformément aux consignes. (C3)	Je décris différents critères de qualité pour les plantes. (C2)	

Compétence opérationnelle f3: Traiter les plantes attaquées par des ravageurs ou atteintes de maladie.

Les horticulteurs AFP traitent les plantes attaquées par des ravageurs ou malades conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. Ils respectent les mesures prescrites en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de protection de l'environnement.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
f3.1	J'exécute des mesures phytosanitaires préventives conformément aux instructions. (C3)	Je décris l'effet des produits phytosanitaires sur les plantes et l'écosystème. (C2)	J'exécute des mesures phytosanitaires préventives conformément aux instructions. (C3)
f3.2	Je traite les plantes atteintes conformément aux instructions et aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)	Je décris les ravageurs et les maladies des plantes ainsi que les mesures appropriées pour les traiter. (C2)	Je traite les plantes atteintes conformément aux instructions et aux consignes. (C3)
f3.3	J'étiquette les produits dangereux conformément aux prescriptions et range correctement les récipients dans l'armoire des produits dangereux. (C2)	J'explique, à l'aide de fiches de données de sécurité, ce à quoi je dois veiller lors de la manipulation, du stockage et de l'élimination de produits phytosanitaires. (C2)	Je range correctement une armoire pour produits dangereux conformément aux instructions. (C2)
f3.4	J'utilise des produits phytosanitaires conformément aux consignes et en respectant les indications du fabricant, et je prends les mesures nécessaires de protection de la santé, de protection de l'environnement et de sécurité au travail. (C2)	Je cite différentes mesures pour lutter contre les plantes adventices, les maladies et les ravageurs. (C2)	J'utilise des produits phytosanitaires conformément aux consignes et en respectant les indications du fabricant, et je prends les mesures nécessaires de protection de la santé, de protection de l'environnement et de sécurité au travail. (C2)

Domaine de compétences opérationnelles g:
Préparation des plantes et autres articles horticoles pour remise ou livraison

Compétence opérationnelle g1: Préparer les plantes et les autres articles horticoles pour la vente.
 Les horticulteurs AFP apprêtent les plantes et autres articles horticoles pour la vente.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
g1.1	Je prépare les plantes et les autres articles pour la vente, conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise et en évitant de les endommager. (C3)	Je décris divers travaux de préparation à la vente. (C2)	Je prépare les plantes et les autres articles horticoles pour la vente, conformément aux consignes et en évitant de les endommager. (C3)
g1.2	Je transporte les plantes avec des moyens de levage et de transport appropriés, j'adopte une posture ergonomique et je respecte les règles de sécurité. (C3)	Je décris l'importance d'une méthode de travail ergonomique pour la santé. (C2)	Je transporte les plantes avec des moyens de levage et de transport appropriés, j'adopte une posture ergonomique et je respecte les règles de sécurité. (C3)

Compétence opérationnelle g2: Prélever dans le stock les plantes et les autres articles horticoles commandés et les préparer pour la livraison.

Les horticulteurs AFP préparent les positions selon la fiche de préparation pour la livraison. Ils conditionnent ou emballent les plantes et les autres articles de manière appropriée, et procèdent à l'étiquetage conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
g2.1		Je décris les différents canaux de distribution. (C2)	
g2.2	Je prélève les plantes et les autres articles commandés conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise, en tenant compte de la qualité, de la taille et de l'apparence des plantes. (C3)	Je décris le prélèvement des plantes pour une commande et explique les critères de qualité des plantes. (C2)	Je prélève les plantes et les autres articles commandés conformément aux consignes, en tenant compte de la qualité, de la taille et de l'apparence des plantes. (C3)
g2.3	Je conditionne ou j'emballer les plantes et les autres articles horticoles de manière appropriée. (C3)	J'explique les fonctions des différents conditionnements et matériaux d'emballage. (C2)	Je conditionne ou j'emballer les plantes et les autres articles horticoles de manière appropriée. (C3)
g2.4	Je protège les plantes des influences extérieures lors de leur prélèvement dans le stock. (C3)		
g2.5	J'étiquette les plantes et les autres articles horticoles conformément aux consignes en vigueur dans l'entreprise. (C3)		J'étiquette les plantes et les autres articles horticoles conformément aux consignes. (C3)
g2.6	J'établis le bon de livraison ou la fiche de préparation de manière complète et compréhensible pour les autres et je transmets les documents à qui de droit. (C3)	Je remplis un bon de livraison ou une fiche de préparation. (C2)	J'établis le bon de livraison ou la fiche de préparation de manière complète et compréhensible pour les autres et je transmets les documents à qui de droit. (C3)

Compétence opérationnelle g3: Charger les plantes et les autres articles horticoles pour le transport.

Les horticulteurs AFP préparent les plantes et les autres articles pour le transport, conformément aux directives en vigueur dans l'entreprise. Ils assurent et protègent les marchandises sur les unités de transport à l'aide des mesures appropriées, et les chargent à l'aide des moyens de manutention disponibles.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
g3.1	Je protège les marchandises conformément aux consignes, avec les matériaux de protections appropriés. (C3)	Je décris les différents matériels de protection pour le transport des plantes et des autres articles. (C2)	
g3.2	Je prépare les marchandises conformément aux consignes, conditionnées et emballées de manière appropriée pour éviter les dommages pendant le transport. (C3)		Je prépare les marchandises conformément aux consignes, conditionnées et emballées de manière appropriée pour éviter les dommages pendant le transport. (C3)
g3.3	Je charge les plantes et les autres articles préparés sur le véhicule à l'aide des engins de manutention disponibles. (C3)	Je décris les prescriptions légales concernant la sécurisation du chargement. (C2)	
g3.4	Je protège les plantes et les autres articles avec du matériel adapté pour les transporter sans risques et sans les endommager, et je sécurise le chargement conformément aux consignes. (C3)	Je décris les dangers et les dommages qui peuvent survenir lors du chargement de véhicules et du transport de marchandises, ainsi que les mesures de protection et de sécurité correspondantes. (C3)	Je protège les plantes et les autres articles avec du matériel adapté pour les transporter sans risques et sans les endommager, et je sécurise le chargement conformément aux consignes. (C3)
g3.5	Je respecte les consignes de sécurité au travail et de protection de la santé à toutes les étapes du chargement des marchandises. (C3)	Je décris les prescriptions légales en matière de sécurité au travail et de protection de la santé pour soulever, porter et charger des marchandises. (C2).	Je respecte les consignes de sécurité au travail et de protection de la santé à toutes les étapes du chargement des marchandises. (C3)

4.3 Compétences opérationnelles de l'orientation Paysagisme

Domaine de compétence opérationnelles h: Réalisation et entretien des aménagements paysagers

Compétence opérationnelle h1: Effectuer les travaux de terrassement.

Les horticulteurs AFP enlèvent les matériaux du sol, les déplacent et les mettent en dépôt dans le périmètre du chantier ou les chargent sur un moyen de transport. Ils entretiennent des dépôts de matériaux du sol et remettent ces matériaux en place ultérieurement. Ils exécutent ces travaux en équipe conformément à un ordre de travail. Ils utilisent à cet effet des engins de chantier adaptés.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h1.1		Je décris les différentes couches de sol et les types de sol. (C2)	
h1.2	J'enlève les matériaux du sol en séparant et respectant les différentes couches, je les charge et les transporte dans le périmètre du chantier ou je constitue un dépôt sur place. (C3)	Je distingue et décris différents types de dépôts de matériaux de sol. (C2)	J'exécute des travaux d'aménagement paysager avec différents engins et machines d'excavation/de remblayage, de compactage et de transport en respectant les consignes de sécurité. (C3)
h1.3	J'entretiens les dépôts de matériaux de sol. (C3)	J'explique comment entretenir les dépôts de matériaux de sol. (C2)	
h1.4	Je mets en place des matériaux de sol préalablement mis en dépôt, en respectant les différentes couches du sol. (C3)	Je décris le déroulement des travaux pour la mise en place des différentes couches de sol à partir des matériaux de sol mis en dépôt. (C2)	
h1.5	J'effectue des travaux quotidiens d'entretien sur les engins de chantier conformément aux instructions du fabricant et aux consignes en vigueur dans l'entreprise ; je signale les dommages et la nécessité d'une révision à la personne responsable. (C3)		J'effectue le service de parc journalier sur les engins de chantier conformément aux indications du fabricant, je signale les dommages et la nécessité d'une révision à la personne responsable. (C3)

Compétence opérationnelle h2: Installer et entretenir les conduites et les autres éléments destinés à l'évacuation des eaux

Les horticulteurs AFP creusent des tranchées et posent des conduites, des systèmes de drainage, des caniveaux et des regards, conformément aux consignes.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h2.1	Je creuse des tranchées conformément aux consignes. (C3)	Je décris les consignes pour l'excavation de tranchées ainsi que les machines et engins nécessaires. (C2)	
h2.2	Je protège les tranchées et les sécurise contre les effondrements conformément à l'ordre de travail. (C3)	Je décris les mesures possibles pour empêcher les tranchées de s'effondrer. (C2)	
h2.3	Je mets en place des couches de protection pour les conduites, conformément aux consignes. (C3)	Je décris la mise en place et l'effet des couches de protection. (C2)	

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h2.4	Je pose des conduites et des regards conformément aux consignes. (C3)	Je décris différents systèmes de conduites et regards. (C2)	
h2.5	J'entretiens les systèmes d'évacuation des eaux de surface et de drainage conformément aux consignes. (C3)	Je décris les mesures d'entretien des installations d'évacuation des eaux de surface et de drainage. (C2)	

Compétence opérationnelle h3: Construire et entretenir les ouvrages d'aménagement paysager.

Les horticulteurs AFP réalisent des ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. Ils nettoient et entretiennent des ouvrages existants.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
h3.1	Je reporte les hauteurs sur le terrain à l'aide de moyens simples (C2).		Je reporte les hauteurs sur le terrain à l'aide de moyens simples (C2).
h3.2	J'effectue les travaux d'excavation et de nivellement pour les ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. (C3)	Je décris les travaux d'excavation et de nivellement du sol de fondation pour les ouvrages d'aménagement paysager. (C3)	
h3.3	Je construis les fondations requises conformément aux consignes. (C3)	Je décris les différents types de fondations pour les ouvrages d'aménagement paysager. (C2)	Je construis les fondations requises conformément aux consignes et en équipe. (C3)
h3.4	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d'aménagement paysager, à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je distingue différents matériaux de construction pour les ouvrages d'aménagement paysager et les classe en fonction de leur utilisation. (C2)	Je travaille différents matériaux pour la construction d'ouvrages d'aménagement paysager, à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.5	Je construis des bordures à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je décris le mode de construction des bordures. (C2)	Je construis des bordures à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.6	Je construis des revêtements de sol à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)	Je décris le mode de construction des revêtements de sol. (C2)	Je construis des revêtements de sol à l'aide d'engins, d'outils et de machines appropriés, conformément aux consignes. (C3)
h3.7	Je nettoie et entretiens les ouvrages d'aménagement paysager conformément aux consignes. (C3)	Je décris les exigences d'entretien et les différentes possibilités de nettoyage de divers ouvrages d'aménagement paysager. (C2)	
h3.8	Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager, je veille au respect des prescriptions relatives à la protection de la santé, à la sécurité au travail, à la protection des tiers et des objets, et je prends les mesures de protection qui s'imposent. (C4)		Lors de la construction et de l'entretien d'ouvrages d'aménagement paysager, je veille au respect des prescriptions relatives à la protection de la santé, à la sécurité au travail, à la protection des tiers et des objets, et je prends les mesures de protection qui s'imposent. (C4)

Compétence opérationnelle h4: Construire et entretenir le mobilier et l'équipement de jardin.

Les horticulteurs AFP construisent des fondations et posent les éléments de mobilier et d'équipement correspondants, conformément aux consignes.

<i>N°</i>	<i>Objectifs évaluateurs Entreprise</i>	<i>Objectifs évaluateurs École professionnelle</i>	<i>Objectifs évaluateurs CI</i>
h4.1	J'effectue les travaux d'excavation et de nivellement du sol de fondation pour le mobilier de jardin et d'autres équipements, conformément aux consignes. (C3)	J'explique le déroulement des travaux d'excavation et de nivellement du sol de fondation pour le mobilier de jardin et d'autres équipements. (C3)	
h4.2	Je construis les fondations requises conformément aux consignes. (C3)	Je décris les différents types de fondations pour le mobilier de jardin et l'équipement. (C2)	
h4.3	Je monte et pose le mobilier de jardin et d'autres équipements, en équipe. (C3)	Je décris le déroulement du travail pour le montage du mobilier de jardin ou d'autres équipements. (C2)	
h4.4	Je nettoie et entretiens le mobilier de jardin et d'autres équipements conformément aux indications des fabricants. (C3)	Je décris les exigences d'entretien et les possibilités de nettoyage pour divers éléments de mobilier de jardin ou d'équipement. (C2)	

Domaine de compétences opérationnelles i: Réalisation et entretien des surfaces végétalisées

Compétence opérationnelle i1: Préparer les surfaces destinées aux plantations, aux gazons, aux prairies ou à d'autres semis et exécuter les travaux de plantation et de semis.

Les horticulteurs AFP préparent le sol pour la végétalisation. Ils y ajoutent de l'engrais conformément aux consignes. Ils posent des éléments de végétalisation précultivés, conformément aux consignes. Les horticulteurs AFP entretiennent les surfaces végétalisées jusqu'à la remise au client.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i1.1	Je déterre des plantes existantes, les stocke et les protège jusqu'à leur réutilisation. (C3)		Je déterre des plantes existantes, les stocke et les protège jusqu'à leur réutilisation. (C3)
i1.2	Je travaille et prépare les couches de support en vue de leur végétalisation. (C2)	Je décris la préparation des couches de support de la végétation pour les surfaces intensives et extensives. (C2)	Je travaille et prépare les couches de support en vue de leur végétalisation. (C2)
i1.3	J'épands des engrais et des semences selon les instructions et à l'aide des moyens appropriés. (C3)	Je décris les différents types de semences et comment les semer. (C2)	J'épands des engrais et des semences selon les instructions et à l'aide des moyens appropriés. (C3)
i1.4	Je pose des éléments de végétalisation précultivés. (C3)	Je décris différents éléments de végétalisation précultivés et leur mode de pose. (C2)	Je pose des éléments de végétalisation précultivés. (C3)
i1.5	J'entretiens les surfaces réalisées jusqu'à la remise au client. (C3)	Je décris les travaux d'entretien des aménagements nouvellement créés. (C2)	

Compétence opérationnelle i2: Entretenir les surfaces végétalisées.

Les horticulteurs AFP soignent et entretiennent les surfaces végétalisées au fil de l'année.

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i2.1	Je signale des chantiers de courte durée sur les routes principales et secondaires conformément aux instructions. (C3)		Je signale des chantiers de courte durée sur les routes principales et secondaires conformément aux instructions. (C3)
i2.2	Je taille les plantes vivaces et les plantes ligneuses de petite taille en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les vivaces et les plantes ligneuses de petite taille. (C3)	Je taille les plantes vivaces et les plantes ligneuses de petite taille en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.3	Je taille les buissons en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les buissons. (C3)	Je taille les buissons en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.4	Je taille les haies et plantes ligneuses formées en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)	Je décris divers types de taille pour les haies et plantes ligneuses formées. (C3)	Je taille les haies et plantes ligneuses formées en utilisant les moyens appropriés et conformément aux consignes. (C3)
i2.5	J'identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)	Je décris la végétation indésirable dans les zones plantées et semées et les possibilités de l'enlever. (C3)	J'identifie et enlève la végétation indésirable. (C4)

N°	Objectifs évaluateurs Entreprise	Objectifs évaluateurs École professionnelle	Objectifs évaluateurs CI
i2.6	Je procède à la fumure et au pailage des surfaces plantées et semées, conformément aux consignes. (C2)		Je procède à la fumure et au pailage des surfaces plantées. (C2)
i2.7	J'identifie les altérations des plantes et les signale à mon supérieur. (C3)	J'identifie et décris les altérations des plantes. (C3)	
i2.8	Je contrôle les attaches et évite les dommages dus à l'enfoncement des liens dans l'écorce. (C3)	Je décris différents moyens d'attacher les plantes et leurs possibilités d'utilisation et j'explique les mesures d'entretien et de contrôle. (C2)	
i2.9	Je tonds/fauche et j'entretiens des pelouses et des prairies conformément aux consignes, en tenant compte de la situation saisonnière et de la sécurité au travail. (C2)	Je décris les travaux de tonte/fauche et d'entretien des pelouses et des prairies ainsi que les machines appropriées, avec les mesures de sécurité correspondantes et en me référant aux différences selon la saison. (C2)	Je tonds/fauche et j'entretiens des pelouses et des prairies conformément aux consignes, en tenant compte de la situation saisonnière et de la sécurité au travail. (C2)
i2.10	J'identifie le moment opportun pour un apport d'eau supplémentaire et j'irrigue les surfaces végétalisées. (C3)	Je décris des indicateurs observables pour déterminer l'état et les besoins en eau des surfaces végétalisées, ainsi que les différentes possibilités d'irrigation. (C2).	
i2.11	Lors de l'entretien des surfaces végétalisées, je veille au respect des prescriptions relatives à la protection de la santé, à la sécurité au travail, à la protection des tiers et des objets, et je prends les mesures de protection qui s'imposent. (C4)		Lors de l'entretien des surfaces végétalisées, je veille au respect des prescriptions relatives à la protection de la santé, à la sécurité au travail, à la protection des tiers et des objets, et je prends les mesures de protection qui s'imposent. (C4)

Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par l'organisation du monde du travail signataire. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 5 septembre 2023 sur la formation professionnelle initiale d'horticultrice/horticulteur avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Aarau, le 11 juillet 2023

JardinSuisse
Association suisse des entreprises horticoles

Le président/e de l'Ortra

Le directeur de l'Ortra

Olivier Mark

Carlo L. Vercelli

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 5 septembre 2023

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi
Directeur suppléant
Chef de la division Formation professionnelle et continue

Modification du plan de formation

Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (annexe 2) ont été révisées par l'OrTra signataire avec l'aide du SECO. Elles remplacent les mesures d'accompagnement du 5 septembre 2023.

Les mesures d'accompagnement ont été approuvées par le SECO le 22 juillet 2024.

Leur date d'entrée en vigueur est fixée au 1er septembre 2024.

Aarau, 19. août 2024

JardinSuisse

Association suisse des entreprises horticoles

Le président de l'Ortra

Le directeur de l'Ortra

Olivier Mark

Carlo L. Vercelli

Après examen de la modification du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, le 28. août 2024

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi

Directeur suppléant

Chef de la division Formation professionnelle et continue

Annexe 1 : Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Documents	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'horticultrice/horticulteur AFP	<i>Version électronique</i> Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (www.bvz.admin.ch > Professions A-Z) <i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html)
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'horticultrice/horticulteur AFP	JardinSuisse
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final (y compris une grille d'évaluation et éventuellement le dossier des prestations des cours interentreprises et/ou le dossier des prestations à la formation à la pratique professionnelle)	JardinSuisse
Dossier de formation	JardinSuisse
Rapport de formation	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch JardinSuisse
Documentation de la formation en entreprise	Modèle SDBB CSFO www.oda.berufsbildung.ch JardinSuisse
Programme de formation pour les entreprises formatrices	JardinSuisse
Équipement/assortiment minimum dans l'entreprise formatrice	JardinSuisse
Programme de formation pour les cours interentreprises	JardinSuisse
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	JardinSuisse
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	JardinSuisse
Règlement de la Commission pour le développement professionnel et la qualité	JardinSuisse

Annexe 2 : Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation d'horticultrice/horticulteur (AFP) dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

Dérogations à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ; RS 822.115.2, état au 12.01.2022)	
Article, lettre, chiffre	Travail dangereux (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
3 3a	Contrainte physique La manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de : 1. 15 kg pour les hommes âgés de moins de 16 ans et 11 kg pour les femmes du même âge, 2. 19 kg pour les hommes âgés de 16 ans à 18 ans non révolus et 12 kg pour les femmes du même âge.
3c	Les travaux qui s'effectuent de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour : 1. dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation, 2. à hauteur d'épaule ou au-dessus, ou 3. en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.
4 4c 4d 4g 4h	Influences physiques Les travaux entraînant une exposition à un bruit continu ou impulsif dangereux pour l'ouïe ou exposant à un bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX,8h de 85 dB(A). Les travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion avec une charge vibratoire A(8) sur une journée de travail de 8 heures égale ou supérieure à 2,5 m/s ² . Les travaux avec des substances sous pression, notamment des liquides, des vapeurs ou des gaz. Les travaux entraînant une exposition à des radiations non ionisantes, notamment à : 2. des rayons ultraviolets à une longueur d'onde de 315 à 400 nm (lumière UVA), comme lors du séchage et du durcissement par UV, du soudage à l'arc et d'une exposition prolongée au soleil.
5 5a	Agents chimiques impliquant des dangers physiques Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20086, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, de l'ordonnance du 5 juin 2015 sur les produits chimiques (OChim) : 2. gaz inflammables : H220, H221. 4. liquides inflammables : H224, H225.
6 6a	Agents chimiques impliquant des dangers toxicologiques Les travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont associées à au moins une des mentions de danger (phrases H) ci-après dans la classification établie par le règlement (CE) no 1272/20088, dans la version mentionnée dans l'annexe 2, ch. 1, OChim : 3. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition unique : H370, H371, 4. toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées : H372, H373, 5. sensibilisation respiratoire : H334,

6b	<p>6. sensibilisation cutanée : H317, 7. cancérogénicité : H351, 9. toxicité pour la reproduction : H361d. Les travaux qui entraînent un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de l'emploi :</p> <p>2. d'objets libérant des substances ou des préparations présentant une des propriétés mentionnées à la let. a.</p>
7 7a	<p>Agents biologiques Les travaux avec des objets pouvant être contaminés par des virus, bactéries, champignons ou parasites pathogènes.</p>
8	<p>Outils de travail dangereux Les outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables ; il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupe, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.</p>
9	<p>Animaux dangereux Les travaux impliquant des contacts directs avec des animaux sauvages ou venimeux.</p>
10 10a 10c	<p>Environnement de travail présentant un risque élevé d'accident professionnel Les travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur. Les travaux en dehors d'un emplacement de travail fixe, en particulier en cas de risque d'écroulement ou dans les zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.</p>

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles) selon la solution par branches n° 41 (processus Jardin- Top) et les compétences opérationnelles (CO) dans le plan de formation	Danger(s)	Ar-ticle(s) ²	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel ³ de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
JardinTOP B1 mise en œuvre des règles de comportement et de sécurité pendant le travail CO a – i	Danger spécifique du travail Selon les travaux, les risques peuvent apparaître selon le tableau des phénomènes dangereux de la SUVA (annexe 3 des instructions SUVA n° 66105)	tous	<p>Campagne JardinSuisse</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 mètre de sécurité pour une place de travail sécurisée (le mètre de sécurité). Mise en œuvre des 8 règles de comportement pendant le travail Concerne tous les processus et DCO <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> Règles de sécurité complémentaires de l'entreprise <p>Brochure Suva-BR: 10 étapes pour un apprentissage en toute sécurité</p>	1 ^{ère} année de formation	CI1a	1 ^{ère} année de formation	Soutien et surveillance des personnes en formation dans l'entreprise de façon à ce qu'elles travaillent tout le temps en sécurité. Donner des feedbacks positifs aux personnes en formation ayant des comportements sécurisés.	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP B2 Se déplacer à pied sur le poste de travail. CO c - i	<p>Postes de travail non sédentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas être vu <p>Dangers de chutes</p> <ul style="list-style-type: none"> Surface glissante Sol humide, neige, glace 	10c	<p>Standards de travail JardinSuisse</p> <ul style="list-style-type: none"> Signalisation temporaire de chantier Equipement de protection individuelle (vêtements de sécurité) Urgence et organisation des premiers secours 	1 ^{ère} année de formation	CI1		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	

¹ Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

³ Articles de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes, RS 822.115.2, état au 12.01.202

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Désordre ▪ Rapport de visibilité – ne pas être vu 									
JardinTOP B4 Travailler à l'extérieur / Influence de la météo CO c – i	Exposition due aux conditions environnementales du poste de travail <ul style="list-style-type: none"> ▪ Rayonnement solaire ▪ Travailler par grosse chaleur ▪ Travailler par temps froid et humide ▪ 	4h	Standards de travail JardinSuisse <ul style="list-style-type: none"> ▪ Equipement de protection individuelle (vêtements de sécurité) ▪ Mise en marche des moteurs électriques Autre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de vêtements adaptés aux conditions météorologiques ▪ Utilisation de protection solaire ▪ Pauses dans des endroits abrités ▪ Changer d'activité et prévoir des travaux subsidiaires 	1 ^{ère} année de formation	CI1		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP B6 Faire le plein de carburant aux machines et véhicules CO c & h	Dangers mécaniques Partie de machine en mouvement non protégée Matière dangereuse pour la santé Dégagement de vapeur lorsque l'on fait le plein de carburant Dangers d'incendie et d'explosion <ul style="list-style-type: none"> ▪ Carburant liquide, vapeurs ▪ Alentour potentiellement explosif 	8a 5a 6a	Standards de travail JardinSuisse <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en marche des moteurs 2 temps ▪ Mise en marche des moteurs 4 temps ▪ Mise en marche des moteurs diesel Autre Mode d'emploi respectif des machines et engins	1 ^{ère} année de formation	CI1 CI2	1 ^{ère} année de formation	Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP B7 Travaux occasionnant du bruit CO c, f, h	Exposition physique particulière <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler avec des machines ▪ Façonnage de matériel avec de l'outillage 	4c	Standards de travail JardinSuisse Equipement de protection individuelle (protection de l'ouïe) Autre Réduire le temps d'exposition, rotation du travail	1 ^{ère} année de formation	CI1	1 ^{ère} année de formation	Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP B8 Tenir et porter des charges, mauvaise posture du corps CO c – i	Exposition de l'appareil moteur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lever et porter des charges ▪ Répétition de mouvements comme par ex : pelleter, travailler avec des sécateurs, etc. ▪ Posture contraignante, comme travailler longtemps en position courbée 	3a 3c	Standards de travail JardinSuisse Tenir et transporter des charges Autre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des moyens d'aide technique pour faciliter le travail ▪ Prévoir des changements d'activité ▪ Intégrer des pauses pour récupérer ▪ Mise en place d'un déroulement de travail bénéfique pour l'ergonomie 	1 ^{ère} année de formation	CI1 CI2	1 ^{ère} année de formation	Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP T4 Préparation mécanique de surface de plantation et d'ensemencement avec un cultivateur de sol et un motoculteur CO c, f, i	Dangers mécaniques Moyen de transport mobile Moyen de travail mobile Se faire renverser ou écraser Protection des zones de coincement	8b	Standards de travail JardinSuisse Ameublement du sol avec motoculteur ou cultivateur de sol Autre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Respecter le mode d'emploi ▪ N'utiliser les machines qu'avec les équipements de protection prévus par le fournisseur ▪ Eviter que des parties de machine ne bougent à tout va ▪ N'utiliser que des machines avec un dispositif de sécurité (poignée de l'homme mort) opérationnel 	1 ^{ère} année de formation	CI1 CI2		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	

JardinTOP T5 Planter des végétaux CO d, f, i	Exposition de l'appareil moteur Travaux répétitifs en position courbée ou à genou.	3a	Autre <ul style="list-style-type: none"> Prévoir des changements d'activités Intégrer des pauses pour récupérer Utiliser les protège-genoux 	1 ^{ère} année de formation	C1 C12		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP T8 fumure de plante CO d, f, i	Matières dangereuses pour la santé <ul style="list-style-type: none"> Engrais liquide et solide Sensibilisation due aux risques d'inhalation Sensibilisation due aux risques de contact avec la peau	6a	Standards de travail JardinSuisse <ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une surface de massif à la main Ensemencement de gazon Réglage de l'épandeur d'engrais Autre <ul style="list-style-type: none"> Respecter le mode d'emploi ou la fiche technique de sécurité Utiliser l'EPI selon la fiche technique de sécurité Eau et bain d'œil toujours à disposition 	1 ^{ère} année de formation 2 ^{ème} année de formation	C1 C12		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP T9 Application de produits phytosanitaires CO f	Matières dangereuses pour la santé <ul style="list-style-type: none"> Matière liquide et solide Danger de dégâts irréversible Sensibilisation due aux risques d'inhalation Sensibilisation due aux risques de contact avec la peau 	6a	Standards de travail JardinSuisse <ul style="list-style-type: none"> Préparation et application de produits phytosanitaires Stockage de produits phytosanitaires Travaux en suivant les instructions reçues Les travaux ne peuvent être exécutés que sous la supervision d'une personne disposant du permis d'utilisation des produits phytosanitaires.	1 ^{ère} année de formation 2 ^{ème} année de formation	C1 C12		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP T11 Entretien de surface de gazons et de prairies CO i (Paysagisme)	Dangers mécaniques <ul style="list-style-type: none"> Partie de machine en mouvement non protégée Moyen de transport mobile Se faire renverser ou écraser Protection des zones de coincidence Partie volante non contrôlée, outils de coupe détachés/desserrés volants, cailloux 	8b	Standards de travail JardinSuisse <ul style="list-style-type: none"> Utilisation de débroussailleuse Tondre des gazons Rénovation de gazon Autre <ul style="list-style-type: none"> Respecter le mode d'emploi N'utiliser les machines qu'avec les équipements de protection prévus par le fabricant Prévenir du risque de mouvement incontrôlé de certaines parties, contrôler les outils de coupe sur un support stable avant l'utilisation Ne monter que des outils de coupe approuvés par le fabricant sur la débroussailleuse N'utiliser que des machines avec un dispositif de sécurité (poignée de l'homme mort) opérationnel 	1 ^{ère} année de formation	C1 C12		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	
JardinTOP T12 Entretien de surface en dur. Traitement thermique de la mauvaise herbe	Dangers thermique <ul style="list-style-type: none"> Flammes à l'air libre 	4g	Standards de travail JardinSuisse Entretien de surface en dur	1 ^{ère} année de	C1 C12		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de	ARF	

avec chalumeau ou brûleur thermique (infrarouge) CO i (Paysagisme)	<ul style="list-style-type: none"> Surface brûlante sur les engins infrarouge <p>Dangers d'incendie ou d'explosion</p> <ul style="list-style-type: none"> Gaz propane et butane 	5a	<p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> Respecter la notice d'utilisation Interdiction de fumer Stockage des bonbonnes de gaz seulement dans un local bien aéré Respecter les directives ADR pour le transport des bouteilles de gaz 	formation				formation		
JardinTOP T13 Taille d'arbres et d'arbustes CO i (Paysagisme)	<p>Microorganismes</p> <ul style="list-style-type: none"> Transmission de MEVE / borréliose Réaction allergique due aux pollens et aux particules de plantes Piqûres d'insectes Dangers dus aux animaux Contact avec des excréments animales ou produits animaux Contact avec des plantes, parties de plantes ou produits végétaux toxiques 	9	<p>Suva</p> <p>Aide mémoire 44051 Attention aux tiques ! Affichette 55235 L'ambrosie : une plante allergisante</p> <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> Informé sur les dangers et les mesures de sécurité Porter l'habillement de travail et l'EPI approprié Proposer la vaccination Proposer des produits de défense contre les insectes En cas d'allergie connue, prévoir les médicaments nécessaires pour faire face aux cas critiques S'informer mutuellement sur les allergies personnelles Eviter tout contact direct avec des animaux malades (par exemple ne pas toucher un animal malade) 	1ère année de formation		1ère année de formation	Instruction	1ère année de formation	ARF	
JardinTOP T19 Exécution de travaux de terrassement à la main et mécaniquement T21 Mise en place mécanique et à la main de couche de fondation CO h (Paysagisme)	<p>Dangers mécaniques</p> <ul style="list-style-type: none"> Moyen de transport mobile Moyen de travail mobile Points d'écrasement, de cisaillement ou d'enfoncement au niveau des pelles mécaniques Objet tombant dans la zone de la pelle mécanique ou de la chargeuse à pneus <p>Exposition de l'appareil moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> Travaux répétitifs lors du travail manuel à la pelle : charge mobile (terre) Vibration et secousse sur les moyens de transport sur le terrain et lors de la conduite d'engin de compactage 	8b 3a 3c 4d	<p>Manuels JardinSuisse</p> <p>Manuel conducteur d'engin de chantier</p> <p>Autre</p> <ul style="list-style-type: none"> Pauses, rotation de travail Formation pour conducteur d'engins de chantier selon l'objectif évaluateur h1.2 du plan de formation Manuel d'utilisation et d'entretien des machines concernées Ne pas stationner sur les zones de danger Empêcher les mouvements incontrôlés Ne pas être positionné sous les charges Tenir compte de la position du centre de gravité de la pelle mécanique Tenir compte de la direction de marche du moyen de transport, chargé ou à vide, sur les terrains escarpés Suva- CL : 67041 Liste de contrôle : Machines de chantier accompagnées <p>Objectif de formation du cours pour conducteur d'engins de chantier</p> <p>Les personnes en formation connaissent les règles de sécurité au travail et de protection de la santé, ils sont capables de les mettre en œuvre lors de l'utilisation de pelles mécaniques et autres moyens de transport</p>	2ème année de formation	CI 1ère année de formation CI 2ème année de formation travail manuel		Formation de paysagiste, Contrôle de compétence pour conducteur d'engin de chantier, démonstration et utilisation pratique pour les personnes en formation avec instruction Utilisation partielle sous instruction dans l'entreprise	2ème année de formation	ARF	

T23 Revêtement et équipement de jardin CO h (Paysagisme)	Exposition de l'appareil moteur <ul style="list-style-type: none"> ▪ Travaux répétitifs en position courbée ou à genou ▪ Lever et porter des charges Matières dangereuses pour la santé Irritations et réactions corrosives lors du travail avec du béton, mortier, mortier colle à base de ciment et poussière de ciment sèche ou mouillée	3a 3c 6a	Standards de travail JardinSuisse <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pose de bordures en béton ▪ Pose de pavés préfabriqués Autre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévoir des changements d'activités ▪ Prévoir des pauses pour récupérer ▪ Alléger le travail par des moyens d'aide techniques ▪ La peau, les yeux doivent être protégés lors du travail avec des produits contenant du ciment ▪ Lors de travaux impliquant une exposition à la poussière de ciment, les voies respiratoires doivent être protégées au moyen d'un masque à poussière ▪ Suva-MB 44013 : Les produits chimiques utilisés dans l'industrie du bâtiment. Tout sauf anodins 	2 ^{ème} année de formation	CI4		Application pratique et démonstrative avec instruction	2 ^{ème} année de formation	ARF	
JardinTOP T26 Coupe de béton et de pierre naturelle CO h (Paysagisme)	Exposition physique particulière Le bruit lors de la coupe de parpaing et pierre naturelle Matière dangereuse pour la santé Poussière de béton et de pierre naturelle lors de travaux de coupe à sec	4c	Standards de travail JardinSuisse Coupe de pierre artificielle Autre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation de l'EPI conformément aux standards de travail ▪ Selon les possibilités, toujours travailler avec une scie à eau 	2 ^{ème} année de formation	CI4		Application pratique et démonstrative avec instruction	2 ^{ème} année de formation	ARF	
JardinTOP T29 Travaux mécaniques de mise en pot CO f (Production de plantes)	Dangers mécaniques Moyen de travail en mouvement lors de l'utilisation de la machine à empoter	8b	Standards de travail JardinSuisse Installation et utilisation de la machine à empoter Autre <ul style="list-style-type: none"> ▪ Observer le mode d'emploi ▪ N'utiliser la machine qu'avec les équipements de protection prévus par le fabricant ▪ Empêcher les mouvements incontrôlés d'une ou plusieurs parties ▪ Lors de changements d'équipement sur la machine à empoter, couper l'alimentation électrique et tenir compte du mode d'emploi et des données du fabricant 	1 ^{ère} année de formation 2 ^{ème} année de formation	CI1/2		Application pratique et démonstrative	1 ^{ère} année de formation	ARF	

Légende : CI: cours interentreprises EP: école professionnelle ARF: après achèvement réussi de la formation; BR: brochure; LC: liste de contrôle ; AF : année de formation